

Catégorie

Cadre d'emplois

Niveau de régime indemnitaire

A

Médecins territoriaux

A2

#### La Direction

Les Maisons Sociales du Département (MSD) présentes sur la totalité du territoire savoyard, regroupent l'ensemble des services sociaux de proximité qui accompagne les usagers dans tous les moments de leur vie (naissance, enfance, parentalité, handicap, dépendance, précarité ...) Elles sont rattachées au Pôle Social du Département.

Près de 460 agents des MSD interviennent au sein de différents services : PA/PH, cohésion sociale, Enfance Jeunesse Famille, Protection Maternelle et Infantile.

#### Objectifs du Service

- Décliner les orientations des politique médico-sociales du département, élaborées par la Direction PMI sur le territoire
- Garantir les actions de PMI de proximité (promotion en santé sexuelle, promotion de la santé en faveurs des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans, agrément et suivi des modes d'accueil du jeune enfant individuel et collectif)

#### FINALITES DE LA FONCTION

- Assurer la promotion de la santé de la mère et de l'enfant
- Contribuer aux actions de préventions et de dépistage des handicaps des enfants de moins de 6 ans.
- Participer à la prévention de la maltraitance, à la protection de l'enfance et mobiliser son expertise médicale dans ce domaine
- Assurer le suivi des procédures d'agrément des modes d'accueil de la petite enfance collectifs et individuels

## MISSIONS

- Assurer au titre des activités cliniques, les consultations de nourrissons, la vaccination, les diagnostics, le suivi médical des enfants de 0 à 6 ans, les bilans de santé en école maternelle, et proposer un suivi de situation médical, une orientation, un accompagnement adapté
- Participer à la mise en œuvre des mesures de prévention/protection de l'enfance par la rédaction de rapports techniques relatifs à des situations constituant des aides à la décision et en assurant le suivi des enfants confiés accueillis chez les assistants familiaux
- Participer aux évaluations de situations médicales complexes en protection de l'enfance
- Être référent technique des questions médicales pour les enfants relevant de l'ASE
- Participer à la CRIP à la demande du chef de service
- Instruire des demandes d'agrément d'assistants maternels et familiaux et assurer le suivi et le contrôle des modes d'accueil individuel et collectif
- Participer à la formation des étudiants en médecine par l'accueil de stagiaires
- Tenir à jour les outils de recueil de données statistiques et épidémiologiques
- Réaliser la cotation des actes médicaux effectués

## Liens hiérarchiques

- Chef de service PMI
- Médecin directeur du service départemental de la PMI (hiérarchie technique)

## Liens fonctionnels

### Au sein du Conseil départemental :

- MSD
- Directions du Pôle social

### Hors du Conseil départemental :

- Partenariat médical et médico-social
- Structures agréées
- Services de l'État

## COMPETENCES ATTENDUES

- Diplôme d'état de médecin spécialisé en pédiatrie ou en médecine générale
- Inscription au conseil de l'ordre des médecins
- Permis B
- Sens de l'écoute et du travail en équipe
- Rigueur
- Capacité d'organisation et d'adaptation
- Capacité à s'adapter à tous publics
- Aptitude au travail en transversalité
- Compétence en pédiatrie
- Connaissances en santé publique
- Capacité à animer et encadrer une équipe de proximité
- Capacité à soutenir les équipes sur le plan médical et le domaine de la santé
- Connaissance du cadre réglementaire et institutionnel de la protection maternelle et infantile
- Connaissance de la réglementation en matière de mode d'accueil individuels et collectifs des enfants de 0 à 6 ans
- Aptitude à se former et actualiser ses connaissances médicales

## Caractéristiques

- Résidence administrative : Commune d'implantation de la MSD d'affectation
- Temps de travail : Temps complet, 39h/semaine+RTT
- Travail le dimanche et jours fériés : NON
- Poste télétravaillable : OUI
- Port de charges : NON
- Port d'équipements de protection individuelle : NON
- Port de vêtements de travail : NON
- Astreintes : NON
- Déplacements sur le Département : OUI
- NBI : OUI
  - ➔ si OUI, nombre de points : 25

## Moyens

- Véhicule : NON
- Moyens spécifiques : OUI
  - ➔ Si OUI, préciser :
    - Véhicule de service

## POSITIONNEMENT DANS L'ORGANIGRAMME

